

(PLR), Ueli Johner-Etter (UDC), René Kolly (PLR), Pierre-André Page (UDC), François Roubaty (PS), Ursula Schneider Schüttel (PS).

#### **Projet de loi N° 274 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat)**

Nicolas Rime, président, Markus Bapst, Romain Castella, Dominique Corminbœuf, Fritz Glauser, Ueli Johner-Etter, Nicolas Lauper, Michel Losey, Patrice Morand, Christa Mutter, Rose-Marie Rodriguez.

#### **Projet de loi N° 291 modifiant la loi sur les routes**

Attribué à la *Commission des routes et cours d'eau*.

#### **Projet de décret N° 292 relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue de Rome 1, à Fribourg**

Stéphane Peiry, président, Claude Brodard, Andrea Burgener Woeffray, Daniel Gander, Giovanna Garghentini Python, Bernadette Hänni-Fischer, Markus Ith, Bruno Jendly, André Schoenenweid, Edgar Schorderet et Laurent Thévoz.

#### **Projet de loi N° 294 sur la protection des animaux (LCPA)**

Fritz Glauser, président, Pascal Andrey, Dominique Butty, Romain Castella, Dominique Corminbœuf, Christian Ducotterd, Sébastien Frossard, François Roubaty, Ruedi Schläfli, Ralph Schmid et Erika Schnyder.

#### **Projet de loi N° 295 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud à Bulle**

Jacques Vial, président, Didier Castella, Claude Chasot, Jean-Pierre Doutaz, Gaétan Emonet, Yvan Hunziker, Emmanuelle Kaelin Murith, Gabriel Kolly, Nicolas Repond, Nicolas Rime, Roger Schuwey.

#### **Projet de loi N° 289 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HarmAdminEcoles, HAE)**

4 nouveaux membres nommés, en remplacement de Christine Bulliard (PDC), Jacqueline Brodard (PDC), Gilbert Cardinaux (UDC) et Parisima Vez (PDC): Eric Collomb, Raoul Girard, Thomas Rauber et Markus Zosso.

**La Présidente.** Une commission parlementaire, nommée lors de l'ancienne législature, n'avait pas pu siéger et traiter le projet qui lui était attribué, soit le projet de décret N° 289, relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information, pour la gestion de l'environnement administratif des écoles. Quatre membres de cette commission n'étant plus députés, le Bureau les a remplacés.

### **Appel nominal**

**Zürcher Werner** (UDC/SVP, LA). Le doyen d'âge des scrutateurs procède à l'appel nominal par cercle électoral.

– L'appel nominal révèle la présence de 109 députés, 1 membre étant excusé, M. Xavier Ganiouz.

### **Détermination du nombre de membres de la Commission des finances et de gestion (CFG) et de la Commission des affaires extérieures (CAE)**

**La Présidente.** L'article 13 alinéa 1 de la loi sur le Grand Conseil stipule que, je cite: «Les commissions permanentes sont composées de sept membres, à l'exception de la Commission des finances et de gestion et de la Commission des affaires extérieures qui sont composées de treize membres au maximum».

Lors de sa séance du 25 novembre dernier, le Bureau provisoire n'a trouvé aucune majorité sur le nombre de membres de chacune des deux commissions. Le vote du Bureau provisoire a abouti à une égalité de voix en faveur de commissions à 11, respectivement 13 membres. C'est M. le Député Louis Duc, en sa qualité de président-doyen d'âge qui a départagé le résultat. Dans les deux cas, il s'est prononcé en faveur de commissions composées de 11 membres plutôt que 13. Le préavis du Bureau provisoire est donc de 11 membres. La décision finale appartient au Grand Conseil. J'ouvre la discussion sur cette question du nombre de membres de la Commission des affaires extérieures et de la Commission des finances et de gestion.

**Ith Markus** (PLR/FDP, LA). Comme les prescriptions légales nous y obligent, je déclare que je n'ai pas de lien particulier avec ce sujet, si ce n'est que je suis comme vous tous contribuable et citoyen de ce canton. J'ai donc un intérêt tout particulier à ce que le contrôle de nos finances et gestion, ainsi que les relations avec nos cantons voisins, se déroulent correctement. Cela signifie que les tâches des importantes Commission des finances et de gestion et Commission des affaires extérieures soient réparties sur plusieurs personnes, c'est-à-dire 13 épaules. La demande, respectivement proposition du Bureau provisoire, était semble-t-il purement politiquement motivée. Il est vrai que la répartition des sièges dans une commission à 13 ne reflète pas exactement les forces de notre Parlement. Mais dans toutes les commissions à 7, ce n'est pas le cas non plus et c'est dans l'autre sens. De plus, je suis très à l'aise, au nom du groupe libéral-radical, pour demander 13 membres à la Commission des finances et de gestion et à la Commission des affaires extérieures, car je n'y gagne rien ou presque. Si je gagne, c'est en efficacité et en efficience du travail des commissions. Je vous invite donc à ne pas suivre la proposition du Bureau provisoire et de fixer le nombre des membres de la Commission des finances et de gestion et de la Commission des affaires extérieures à 13.